

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1532698S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée au docteur Thanh Le Luong, directrice du pôle santé, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du pôle santé tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du docteur Thanh Le Luong, délégation est donnée à M. Grégory Pescheux, adjoint à la directrice du pôle santé, à l'effet de signer tous actes, décisions d'ordre administratif, à l'exception des actes médicaux et correspondant.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} janvier 2016.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI